

Octobre 1999

Numéro 17

### Dans ce numéro

- 1 CMIB et DI : vers la sous-traitance.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Nomination de contrôleurs.
- 4 Rencontre avec le personnel de services de la TG (suite).
- 5 Horaires variables à BEAUNE (suite et fin).
- 6 Mission 2003 : comment fausser le débat.

### CMIB et DI : VERS LA SOUS-TRAITANCE !

Le 27 octobre 1999, le TPG a réuni les organisations syndicales pour les tenir informées de l'avancement des travaux sur le schéma directeur informatique.

Conformément aux décisions du CTPC de juillet 1999, aucune expérimentation ne sera lancée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En revanche, les décisions seront prises en CTPC fin décembre 1999.

Cependant, un **organigramme nominatif avec répartition des tâches de chaque agent du DI de Dijon** va être établi en octobre. Cet organigramme donnera une « idée de la place de chacun » à un **horizon de 2 ans** (sous réserve de modification du schéma ou de mutation d'agents). Le TPG a alors précisé qu'il ne s'agissait que d'un document de travail mais qu'il représentait tout de même un « engagement de la Direction vis à vis de chacun »

En ce qui concerne le dossier sur la **station de travail unique**, la Direction locale a affirmé qu'il s'agissait du dossier évoluant le plus rapidement (expérimentation en Côte d'Or).

Le Directeur du DI de Dijon nous a alors expliqué que « la règle était la sous-traitance » !

En effet, la Direction de la Comptabilité Publique vient de prendre plusieurs décisions très inquiétantes :

- ✓ *Le remplacement complet, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, des écrans de télégestion QUESTAR par des micro-ordinateurs sera confié à l'entreprise privée BULL.*
- ✓ *L'installation du logiciel ICCAR, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, pour la connexion INTRANET et RAR (interconnexion des postes comptables) est également confiée à une entreprise privée UNISYS.*

Ces décisions prises par la Direction de la CP sont préjudiciables au réseau pour plusieurs raisons :

- Ces tâches pouvaient être réalisées par nos services d'autant plus qu'un passage des CMIB sera nécessaire avant et après pour le logiciel ICCAR.
- Le coût excessif de la prestation payée à UNISYS (680 francs par micro pour une simple installation de carte et de logiciel) lié à une

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement* : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY olivier (T. HLM).

*Agents de recouvrement principal* : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

*Contrôleurs* : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

*Inspecteurs* : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

#### Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-73-16-47).

absence de cahier des charges pour la Société. Le travail sans casse de l'existant n'est absolument pas garanti.

- La méconnaissance de nos applications informatiques par les intervenants de ces sociétés privées nous laisse penser que de **gros problèmes informatiques sont à attendre en fin d'année dans les Trésoreries !**

⇒ **Cette externalisation des tâches informatiques est bien loin du discours initial tenu par la Direction.**

## NOMINATION DE CONTROLEURS

Trois agents de recouvrements inscrits sur la liste d'aptitude viennent d'être nommés contrôleurs du Trésor : Mme DUPAQUIER Monique (TG Liaison Traitements), Mme DESMOULINS Jacqueline (TG Recouvrement Gestion) et Mme GEOFFROY Françoise (TG Suppléance).

## RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DES SERVICES DE LA T.G.

Le 9 septembre 1999, une délégation CGT s'est rendue à la Trésorerie Générale pour rencontrer les personnels de quelques services.

**PENSIONS** : Installés dans des locaux spacieux, le service des Pensions est amené à recevoir du public. Or, **aucune structure d'accueil** n'existe actuellement et les usagers sont reçus à un guichet du hall réservé traditionnellement à l'épargne. Les personnes présentes nous ont fait part du **problème du nettoyage des locaux** qui est loin de donner satisfaction (sanitaires mal entretenus et vétustes, d'autant plus si on les compare avec le luxe de ceux de la Direction). Le **règlement exact des horaires variables** n'est pas connu et les agents s'interrogent sur les disparités entre services de la TG. Ce règlement est disponible auprès de chaque chef de service qui peut se le procurer au service du Personnel.

**RECOUVREMENT-GESTION** : Dans des bureaux récemment rénovés mais un peu à l'étroit, les personnels du service nous ont fait part également du **problème du règlement des horaires variables** et de celui du nettoyage imparfait des locaux. **L'absence de structure d'accueil** pour le public a été soulevée. Il serait en effet tout à fait souhaitable qu'un bureau spécifique avec un poste informatique soit installé au rez-de-chaussée.

**C.E.P.L.** : situé rue de Suzon, le service CEPL est organisé sur 2 étages. Plusieurs personnes ont signalé le **problème du stockage non rationnel des comptes de gestion** : une partie est stockée sur place alors que l'autre est entreposée à la Trésorerie Générale. Le nettoyage de mauvaise qualité a aussi été soulevé.

- En ce qui concerne les **horaires variables**, nous renouvelons ce que nous écrivions en juin dernier : le règlement intérieur des horaires variables doit être systématiquement remis aux nouveaux arrivants dans le département. Le responsable du service du Personnel nous a affirmé que ce règlement était par ailleurs disponible dans chaque service.
- L'insuffisance du nettoyage revient systématiquement : il y a donc un véritable problème depuis que cette prestation a été confiée à une entreprise privée. La CGT demande donc que l'administration contrôle cette entreprise afin qu'elle respecte les engagements contractuels qu'elle a pris. Une pétition circulera prochainement à la Trésorerie Générale pour faire remonter à la Direction ce problème.
- **Dans les trois services** que nous avons visités, nous avons également débattu avec les personnels des **réformes** qui sont engagées dans notre administration en rappelant que ces réformes ne sont pas une fatalité. De même nous avons discuté des problèmes plus généraux de la Fonction Publique avec les **35 heures** et les **retraites**. L'intérêt porté à ces deux derniers sujets par l'ensemble des personnes présentes montre bien que les décisions devront se prendre avec l'accord des agents et non pas contre les agents. C'est en créant, un **rapport de force** en notre faveur par la **mobilisation de chacun d'entre nous** que nous pourrons faire aboutir nos revendications.

## HORAIRES VARIABLES A BEAUNE : Suite et Fin

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1999, le personnel de la Trésorerie de BEAUNE bénéficie enfin des horaires variables. Il aura fallu 2 années de démarches permanentes (interventions des représentants de la CGT à chaque commission paritaire) pour que cette revendication devienne enfin réalité. Nous nous félicitons que ce (long) épisode s'achève favorablement pour les personnels.

## MISSION 2003 : COMMENT FAUSSER LE DEBAT !

Dans la revue DIALOGUES du Ministère des Finances, **l'avenir du Trésor Public en milieu rural** est remis sérieusement en cause. Pour la mission 2003, il faut « réfléchir au maillage le plus raisonnable possible » : les gens n'ont plus besoin de se déplacer dans les Trésoreries. Et la mission 2003 voit comme unique solution l'usage du **téléphone**, « **instrument privilégié d'une nouvelle proximité** » (!!!) en faisant abstraction du service rendu aux collectivités qui lui ne peut être que de proximité physique. Sans doute, la mission 2003 a-t-elle en projet de proposer une **réforme du rôle joué par le Trésor auprès des collectivités locales** : répercussions du coût de fonctionnement des Trésoreries sur les collectivités locales, transformation des receveurs municipaux en agents comptables ou plus simplement privatisation de la gestion des collectivités locales ?